



Compte rendu du groupe de travail du 25 Mars 2009 sur la constitution du « pôle fiscalité locale »

En préambule, l'Union SNUI- SUD Trésor a tenu à rappeler dans quel contexte social se tenait le groupe de travail : après deux journées de grève interprofessionnelle les 29 janvier et 19 mars derniers qui ont connu une très forte mobilisation dans le privé comme dans le public (et singulièrement à la DGFIP), le mécontentement et les revendications (concernant l'emploi, la rémunération et les conditions de vie au travail) se déclinent dans tous les secteurs, notamment à la DGFIP, considérée de fait comme la « tête de pont » de la révision générale des politiques publiques vécue, en réalité, comme une véritable réduction de l'action publique.

Déclaration liminaire de l'Union SNUI – SUD Trésor

Le groupe de travail de ce jour sur le regroupement des Services de direction « fiscalité directe locale » (SDFDL) et des pôles « fiscalité directe locale » (PFDL) des Trésoreries générales vient conclure un cycle entamé en 2003 visant alors à saucissonner les anciens « centre départementaux d'assiette » (CDA) de la DGI. L'administration de services, en l'occurrence de services aux collectivités locales, celle-là même qui fût peu ou prou à l'origine de cette séparation, vient aujourd'hui regrouper une grande partie des missions anciennement assurées par le CDA.

Il pourrait être utile, pour ne pas dire cocasse, de reprendre les arguments avancés hier par l'ex-Direction générale des impôts et de les confronter à ceux avancés aujourd'hui par l'administration. Certes, la DGFIP est passée par là et au reste, on voit au fur et à mesure que le temps passe que cette fusion « impôts/trésor » annoncée si bruyamment comme étant si simple et évidente n'est, décidément, pas si simple à mettre en oeuvre. Sur le sujet du regroupement des PFDL et des SDFDL, nous retrouvons en effet des questions communes à tout ce qui touche à la « fusion » : périmètre des missions, avenir des agents et des missions qui ne rejoignent pas la nouvelle structure, évolution des règles de gestion d'agents provenant de deux filières de gestion mais appartenant dans les faits à un même service...

Ces questions se posent alors même, sur le front de la fiscalité locale, que la Cour des comptes vient de se montrer très critique sur la gestion des valeurs locatives cadastrales par la DGFIP, qu'au lendemain d'une nouvelle annonce présidentielle l'avenir de la taxe professionnelle est en jeu et que le débat sur la fiscalité locale dans son ensemble (sur le devenir des bases des impôts locaux, sur l'autonomie fiscale des collectivités locales ou encore sur la spécialisation des impôts locaux) a rarement été aussi intense et décisif. Le lien avec le sujet qui nous occupe, quoique indirect, mérite d'être rappelé : il y a un véritable enjeu d'avenir pour la DGFIP, en clair pour la pérennité et la qualité de ses missions, de repenser la gestion de la fiscalité locale dans son ensemble.

Une question mérite d'être rappelée : assiste-t-on au retour d'un CDA rattaché à la filière « gestion publique » qui pourra être appuyé dans ses rapports avec les élus par une autorité administrative (l'administrateur des finances publiques) encore supérieur à celle du Chef des services fiscaux ?

N'en doutons pas, la DG saura nous répondre que le conseil, l'information et l'expertise s'inscrivent dans cette démarche. Mais elle doit reconnaître qu'il est difficile, voire impossible, de prétendre assurer durablement des fonctions complexes et évolutives dans le contexte de repli (en emplois ou en implantations) actuel. La position de l'Union SNUI – SUD Trésor est claire : oui à une ambition pour les impôts locaux, mais oui aux moyens qui vont avec !

Compte rendu de la discussion

Dans sa réponse à nos propos liminaires, l'administration a tout d'abord reconnu que le contexte avait changé, ce qui expliquait cet apparent « retour » du débat sur le CDA. Elle a précisé que ce regroupement est une opération d'une portée moindre que celle du SIP. Il s'agit de petites équipes qui, précise-t-elle, ont l'habitude de travailler ensemble. Sans souscrire à la précipitation, elle reconnaît cependant que le calendrier est contraint. Ceci procède des annonces d'Eric Woerth sur « *l'offre de services* » faite aux collectivités locales, notamment en termes de gestion de la FDL.

C'est du reste dans ce cadre que l'information aux collectivités locales de la mise en place de ce nouveau service devrait être faite. La DGFIP fait le pari que la très grande majorité des agents concernés par le périmètre de la réforme rejoindra le pôle unifié ce qui, selon elle, relativise la question de la formation des agents. Le calendrier proposé est le suivant : après une consultation des services concernés, un basculement en pôle sera proposé dès 2009 mais avec la possibilité d'un report d'un an si le volontariat fait défaut. Les agents issus du SDFDL et du PFDL continueront à assurer leurs missions actuelles, la polyvalence devant, dans les faits, se mettre en place au fil de l'eau.

L'Union SNUI – SUD Trésor a demandé, avec les autres organisations syndicales, quel serait le sort des « règles de vie » (régime ARTT notamment) et de gestion des agents concernés. S'agissant des règles de vie, l'administration a indiqué ne pas être en mesure de dire lors de ce groupe de travail si le pôle unifié relevait des services unifiés ou non. Nous avons demandé que tout soit prêt le plus rapidement possible en relevant au passage que ce flou montrait bien la précipitation dont fait preuve la DGFIP.

L'Union SNUI – SUD Trésor s'est également inquiétée du sort des missions qui ne relèvent pas du périmètre de la réforme et qui resteront dans la filière fiscale, car le risque est grand de les voir être « dispersées » en fonction des contextes locaux sur d'autres agents et d'autres services alors qu'on sait qu'ils sont tous déjà très chargés. Sur ce point l'administration n'a pas apporté de précisions et a reconnu qu'il n'y aurait pas de directive nationale au vu des situations différentes d'un département à l'autre.

Sur le plan informatique, nous avons relevé un certain nombre d'incohérences (sur l'application Corol par exemple), de manques dans les documents fournis et posé un certain nombre de questions demeurées sans réponse. Il en va ainsi de l'utilisation de l'application « Homolis » : l'administration a reconnu un certain nombre de difficultés techniques sur lesquelles elle a indiqué qu'elle y travaillait. Le schéma retenu pour l'expérimentation n'est en effet pas viable puisqu'il s'agissait de déplacer les agents du pôle vers la DSF durant la phase d'utilisation de l'application ! Se pose également la question de la consultation de certaines applications (Majic 3 ou BDRP par exemple).

Si le nombre d'agents est peu élevé, il n'en reste pas moins que le sujet est sensible pour eux comme pour les missions qu'ils exercent. L'Union SNUI – SUD Trésor a martelé le besoin de pérennité, de technicité et de garanties pour les agents. Vu les délais annoncés, l'Union SNUI – SUD Trésor a demandé à plusieurs reprises à l'administration de répondre à toutes les questions posées pour le CTPC et de préparer une information spécifique pour les agents concernés par la réforme.